

# 4 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



Je m'engage totalement à respecter les Règles d'or



## IL EST OBLIGATOIRE DE :

- Porter les équipements de protection individuelle (EPI) définis pour la zone et la tâche et en contrôler le bon état
- Porter un gilet de sauvetage lorsque cela est requis
- Signaler les dégradations ou dysfonctionnements des barrières de protection



## IL EST INTERDIT DE :

- Franchir ou modifier une barrière de protection sans autorisation

